



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 60 de l'ordre du jour provisoire*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Question du Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 66/86 de l'Assemblée générale, fait la synthèse du rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité sur la situation au Sahara occidental pendant la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

* A/67/150.



1. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution 66/86 de l'Assemblée générale sur la question du Sahara occidental.
2. Conformément à la résolution 1979 (2011) du Conseil de sécurité, en date du 27 avril 2011, j'ai présenté à ce dernier un rapport daté du 5 avril 2012 sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2012/197). Dans ce rapport, j'ai rendu compte au Conseil des activités entreprises par mon Envoyé personnel pour faire avancer les négociations sur la question du Sahara occidental et des difficultés auxquelles se heurtaient les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).
3. Dans la région, la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 a été marquée par des événements liés au Printemps arabe. Né de l'agitation provoquée par le chômage, la pauvreté et la corruption, le mouvement s'est élargi à des revendications plus générales concernant le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Dans ce contexte, les parties au conflit au Sahara occidental, tout comme les États voisins, ont vécu eux aussi des bouleversements politiques dont les effets pourraient se répercuter d'une manière ou d'une autre sur le processus de négociation.
4. À l'issue des deux séries de pourparlers informels et des consultations bilatérales tenues au cours de la période considérée, les parties avaient décidé d'approfondir l'examen de la question fondamentale du statut futur du territoire et de continuer à étudier certains sujets spécifiques d'intérêt mutuel, comme le déminage et les ressources naturelles. Elles avaient aussi réaffirmé et, dans certains cas, approuvé des dispositions visant à mettre en œuvre des accords antérieurs sur les mesures de confiance et à en envisager de nouvelles. En revanche, aucun progrès n'a été enregistré sur les questions fondamentales liées au statut futur du Sahara occidental et aux moyens de parvenir à l'autodétermination du peuple de ce territoire. Les parties ont continué à faire preuve de ce que mon Envoyé personnel avait décrit précédemment comme « un attachement indéfectible à des positions mutuellement exclusives ». En somme, elles ont continué d'afficher leur volonté politique de se rencontrer à intervalles réguliers, mais il leur restait encore à démontrer leur volonté politique de sortir de l'impasse.
5. Les parties ont tenu un huitième cycle de pourparlers informels au Greentree Estate, à Long Island, du 19 au 21 juillet 2011, pour revoir leurs deux propositions et examiner une des approches novatrices, ou les deux, ou les sujets spécifiques convenus précédemment, à savoir le déminage et les ressources naturelles. Les parties ayant campé sur leurs positions respectives, rien de concret n'est sorti de la réunion. Elles sont toutefois convenues de tenir à Genève une réunion d'experts sur les ressources naturelles et de commencer à mettre en place une base de données commune des ressources existantes et de leurs modalités d'exploitation.
6. Durant la huitième réunion informelle, le Maroc a annoncé que, du fait de ses prochaines élections et de la formation d'un nouveau gouvernement qui s'ensuivrait, il ne serait pas en mesure de participer à un autre cycle de pourparlers ou de recevoir l'Envoyé personnel avant janvier 2012. Le Front Polisario a indiqué qu'une réunion vers la fin de l'année 2011 lui convenait, mais qu'il ne serait libre ni en décembre 2011 ni pendant la plus grande partie du mois de janvier 2012, car il tiendrait alors son congrès annuel et ses élections internes. Mon Envoyé personnel a donc proposé qu'un nouveau cycle de pourparlers ait lieu du 11 au 13 février 2012.

Les contraintes concurrentes des chefs des délégations des deux parties et des États voisins ont cependant entraîné un nouveau report. Après consultations avec tous les intéressés, un nouveau cycle de pourparlers informels a été programmé pour la période du 11 au 13 mars 2012, au Greentree Estate.

7. Dans l'intervalle entre les réunions informelles, l'Envoyé personnel s'est rendu dans les capitales des États membres du Groupe des Amis du Sahara occidental et tenu plusieurs réunions bilatérales avec les parties et les États voisins. Du 3 au 8 novembre 2011, il s'est rendu à Madrid, Paris et Moscou; il avait précédemment rencontré des hauts responsables à Washington le 14 octobre 2011. Sa tournée des capitales s'est achevée à Londres le 15 décembre 2011. Toutes ces rencontres ont été utiles et ont fait apparaître un soutien résolu en faveur des efforts déployés par l'ONU, une adhésion constante au cadre de négociations directes défini par le Conseil de sécurité dans des résolutions successives et une nouvelle volonté de dépasser le statu quo pour trouver une solution.

8. Lors de ses entretiens, mon Envoyé personnel a demandé au Groupe des Amis du Sahara occidental de soutenir deux idées qu'il avait présentées au Conseil le 26 octobre 2011, à savoir organiser des consultations avec un groupe représentatif de Sahraouis et un dialogue entre les membres de ce groupe, et des consultations avec un groupe de représentants respectés du Maghreb sur la question du Sahara occidental. Il a expliqué que, dans les deux cas, il ne s'agissait pas de se substituer aux négociateurs mais plutôt d'encourager le débat, les idées nouvelles, voire des propositions qui pourraient être soumises à l'appréciation des négociateurs. C'était une façon d'élargir la réflexion sur le statut futur du Sahara occidental et de faire naître de nouvelles idées susceptibles d'aider les parties à surmonter leur incapacité à dépasser leurs positions mutuellement incompatibles. Les membres du Groupe des Amis ont largement soutenu ces deux initiatives, qui sont actuellement débattues par les deux parties.

9. Dans la capitale de chaque État membre du Groupe des Amis, mon Envoyé personnel a également insisté sur le fait que l'ONU et la communauté internationale en général devaient impérativement disposer d'informations fiables et indépendantes sur l'évolution de la situation au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés pour déterminer la meilleure manière de promouvoir le règlement du conflit. Un moyen d'y parvenir serait par exemple de demander des rapports supplémentaires à la MINURSO et de multiplier les visites de diplomates, journalistes et autres personnes au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés. De l'avis général, il fallait disposer d'informations indépendantes plus nombreuses et plus fiables et garantir au personnel de la MINURSO une entière liberté de mouvement et de contact au Sahara occidental et dans les camps pour qu'il soit en mesure de rapporter en toute transparence les faits nouveaux marquants, comme c'est le cas pour d'autres opérations de maintien de la paix dans le monde.

10. Du 8 au 11 novembre 2011, mon Envoyé personnel s'est rendu à Genève, où il a rencontré des responsables d'organismes des Nations Unies et coprésidé une réunion d'experts des parties sur les ressources naturelles du Sahara occidental, comme il avait été convenu lors du huitième cycle de pourparlers informels. Il a rappelé clairement tout au long de la réunion que le débat était uniquement technique et que la question du statut définitif du Sahara occidental ne serait pas abordée. Les parties se sont pourtant lancées dans des discussions enflammées et des accusations réciproques d'ordre politique, si bien que les échanges de vues sur

les questions techniques ont été limités. Cela dit, les experts marocains ont fait des exposés détaillés sur l'état de quelques ressources telles que les pêcheries, l'eau et les minerais, ainsi que sur des questions liées à l'environnement, comme le changement climatique et la pollution. L'expert du Front Polisario a quant à lui donné des détails sur les contrats de prospection de gisements de pétrole et de ressources minérales attribués à diverses sociétés internationales sous réserve d'un règlement du conflit du Sahara occidental débouchant sur l'indépendance.

11. La délégation marocaine a dit que le Sahara occidental avait des ressources naturelles limitées dont l'exploitation nécessitait les lourds investissements d'infrastructure financés par le Maroc pour être viable, notamment en ce qui concernait les services de distribution d'eau. Elle a également déclaré que les revenus tirés de cette exploitation profitaient à la population locale et qu'ils étaient pérennes. Le Front Polisario a vivement contesté les deux déclarations et a fait valoir le caractère illégal de l'exploitation non rationnelle des ressources d'un territoire non autonome. Il a également demandé que les missions de vérification des Nations Unies veillent à l'exploitation durable des ressources naturelles du Sahara occidental. Comme elles étaient manifestement en désaccord sur l'état actuel des ressources naturelles et de l'environnement dans le territoire, les parties ont discuté de la suite à donner éventuellement à la question lors de leur prochaine réunion informelle, afin de tenter de mettre en place d'un commun accord une base de données pour étayer la suite des discussions.

12. Un nouveau cycle de pourparlers informels a eu lieu au Greentree Estate du 11 au 13 mars 2012. Les parties ont affiché à cette occasion un désaccord total quant à la finalité du processus de négociations. Le Maroc a soutenu qu'il était destiné à négocier les détails de sa proposition d'autonomie pour préparer un référendum de confirmation. Le Front Polisario a répliqué qu'il était censé ouvrir la porte à toutes les possibilités en prévision d'un référendum à options multiples. Chaque camp a continué de rejeter la proposition de l'autre comme base de négociation.

13. Deux sujets de discussion spécifiques précédemment convenus ont été abordés : en ce qui concerne le déminage, les parties ont nommé des interlocuteurs désignés pour faciliter la coordination et la coopération avec le Service de la lutte antimines; en ce qui concerne les ressources naturelles et l'environnement, elles ont confirmé leur intention de fournir à l'ONU non seulement des interlocuteurs désignés, mais aussi toutes les informations disponibles sur les ressources naturelles et l'état de l'environnement. Cela permettra aux experts du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de commencer à construire une base de données qui constituera le socle des futurs débats sur ces questions, et de procéder éventuellement à l'examen des aspects juridiques de l'exploitation actuelle.

14. À l'issue de la réunion avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), tenue les 24 et 25 janvier 2012 et visant à examiner les mesures de confiance, les parties et les États voisins ont noté avec satisfaction que le HCR allait affréter un plus gros appareil pour les visites familiales, ce qui augmenterait considérablement le nombre de bénéficiaires, et qu'il pensait réfléchir aux moyens d'organiser l'accès à des cafés Internet pour les familles séparées. Les parties ont également convenu d'aider le HCR à organiser deux séminaires culturels intersahraouis en juin et en octobre 2012, consacrés respectivement au rôle des femmes et à la signification de la tente (*al-khaima*) dans la culture hassaniya.

15. Le 24 avril 2012, le Conseil de sécurité, dont le Maroc est membre non permanent depuis le 1^{er} janvier 2012, a adopté à l'unanimité la résolution 2004 (2012), où il fait part de son soutien sans réserve aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir un règlement du conflit au Sahara occidental et par laquelle il proroge le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2013. Le 10 mai 2012, le Maroc m'a informé qu'il avait un certain nombre de réserves à l'égard du processus de négociations actuel. Au 30 juin 2012, les progrès en vue d'un règlement du conflit dépendaient des prochaines négociations. Conformément à la résolution 2044 (2012), mon Envoyé personnel fera un exposé de la situation au Conseil de sécurité dans les mois à venir.
